



Politique Sociale des Douanes Ivoiriennes

La politique sociale des Douanes Ivoiriennes est portée par la Direction des Ressources Humaines (Sous-direction des Affaires Sociales). Elle vise à assurer le bien-être des agents des Douanes en leur portant assistance sur le plan professionnel et social.

La politique sociale des Douanes Ivoiriennes est déclinée en huit (8) axes :

- ❖ Gestion des conflits portés à la connaissance du services (autre que la matière douanière) ;
- ❖ Gestion des dossiers de retraite ;
- ❖ Gestion des accidentés du service ;
- ❖ Gestion des congés de maternité ;
- ❖ Identification et évaluation des risques socio-professionnels ;
- ❖ Elaboration de la carte MUGEFCI ;
- ❖ Gestion des grands malades ;
- ❖ Gestion des décès.

Tableau Récapitulatif

N°	ACTIONS	CONTENUS
01	Gestion des conflits portés à la connaissance du services (autre que la matière douanière)	Assurer une médiation en cas de conflits entre des agents des douanes et des personnes ou entités extérieurs.
02	Gestion des dossiers de retraite	Assister les agents dans les démarches administratives liées au départ à la retraite, depuis la notification (un an avant la date de départ) jusqu'à la perception de la retraite.
03	Gestion des accidentés du service	Porter une assistance aux agents victimes d'accidents survenus dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.
04	Gestion des congés de maternité	Gérer les modalités de mise en congés de maternité des agents.

05	Identification et évaluation des risques socio-professionnels	Identifier, évaluer et corriger les situations pouvant constituer des risques pour les agents dans le cadre de leurs fonctions.
06	Elaboration de la carte MUGEF-CI	Assister les agents dans les démarches relatives à la confection de leurs cartes MUGEF-CI. Cette démarche prend aussi en compte les cartes de leurs ayant-droits.
07	Gestion des grands malades	Assister régulièrement les agents souffrant de graves pathologies invalidantes.
08	Gestion des décès	Porter assistance aux familles d'agents décédés dans les démarches administratives allant du décès à l'inhumation. Cette procédure prend aussi en compte les questions liées à la pension et aux aides financières.